



CCI NORD ISÈRE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Procédure adaptée ouverte

soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

MARCHE N° 2638N02MP TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES DE COWORKING POUR LE SITE HISTORIQUE DE VIENNE

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 7 septembre 2026 à 12:00

En raison de la fermeture estivale de la CCI de Région Auvergne – Rhône - Alpes du 3 Août au 21 Août, les réponses aux questions posées sur le profil acheteur PLACE seront mises en ligne qu'à compter du 24 Août

POUVOIR ADJUDICATEUR

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nord-Isère

CS 50209

2 Place Saint-Pierre

38217 VIENNE

Site web : www.ccinordisere.fr

Profil acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Contact cellule commande publique : marches@nord-isere.cci.fr

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
2.5 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Conduite d'opération	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	6
3.5 - Contrôle technique	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	10
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	12
8.4 – Dispositif de vigilance.....	12
9 - Renseignements complémentaires	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux d'aménagement d'espaces de coworking pour le site historique de Vienne.

Dans le cadre de la valorisation de son patrimoine, la CCI Nord Isère souhaite repositionner la destination de ce bâtiment remarquable (bâtiment non classé) Pour ce faire, elle entend procéder à la modernisation des locaux actuels dans le but qu'ils soient mis à disposition d'entreprises ayant un besoin de bureaux et de services.

Lieu(x) d'exécution :

2 Place Saint-Pierre
38200 Vienne

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
1	Démolition-curage-Désamiantage
2	Traitement des façades
3	Cloisons-Faux plafonds-Menuiseries intérieures-isolation des combles
4	Menuiseries extérieures
5	Agencements
6	Revêtements de sols souples
7	Peintures-revêtements muraux
8	Electricité-CFO-CFA-Luminaires
9	Chauffage-Ventilation-Rafrachissement – VMC – GTC-Plomberie sanitaire - Couverture toiture pour grutage
10	Remplacement ascenseur + rénovation plateforme élévatrice
11	Charpente-Couverture

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44115800-7	Aménagements intérieurs de bâtiment

Lot(s)	Code principal	Description
1	45262660-5	Travaux de désamiantage
2	45443000-4	Travaux de façade
3	45410000-4	Travaux de plâtrerie
3	45421141-4	Travaux de cloisonnement
3	45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
4	45421132-8	Pose de fenêtres
5	45421153-1	Installation de meubles encastrés
6	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
7	45442100-8	Travaux de peinture
7	45432210-9	Travaux de revêtement mural
8	45311200-2	Travaux d'installations électriques
9	45331210-1	Travaux d'installation de ventilation
10	45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
11	45261210-9	Travaux de couverture

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Variantes facultatives à l'initiative du candidat : aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot(s)	Code	Libelle	Description
2	PSE 1	Nettoyage et traitement	Nettoyage et traitement
2	PSE 2	Réparation de l'escalier monumental extérieur	Réparation de l'escalier monumental extérieur
2	PSE 3	Reprise peinture des métalleries extérieures (grilles et garde-corps)	Reprise peinture des métalleries extérieures (grilles et garde-corps)
4	PSE 1	Modification porte	Modification porte entrée
6	PSE 1	Revêtements sol	Revêtements sols si réfection sanitaires
7	PSE 1	Revêtements muraux	Revêtements muraux si réfection sanitaires
9	PSE 1	Réfection sanitaires	Réfection des sanitaires
11	PSE 1	Réfection du traitement de l'étanchéité	Réfection du traitement de l'étanchéité entre les vitrages de la verrière

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par :

NOW ROUEN - LE 105

105 bis, Allée François Mitterrand
Bâtiment Le 105 bis
76100 Rouen

Contact : Maxime Givon - maxime.givon@now-coworking.com - 06.29.43.07.06

ATELIER API

3 Rue Auguste Houzeau
76000 ROUEN

Contact : Antoine LECOMTE - antoine@atelier-api.archi - 02 78 77 11 42

ENERGIES ET FLUIDES

120, avenue G. Leclerc
38 200 VIENNE

Contact : Lionel MORFIN CHASTAING - energies.fluides@be-ef.fr - 09 62 03 62 63

MOTEEC INGENIERIE

12 Rue Linus Carl Pauling
76130 MONT SAINT AIGNAN

Contact : Christophe LECONTE – contact@moteec.fr – 06 59 83 49 84

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

La mission de contrôle technique est assurée par :

ALPES CONTROLES

5 Rue Georges Charpak
38300 BOURGOIN -JALLIEU

Contact : Alexandre SEGUIN - 06 49 51 05 60 - asequin@alpes-controles.fr

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II est assurée par :

ALPES CONTROLES

5 Rue Georges Charpak
38300 BOURGOIN -JALLIEU

Contact: Alexandre SEGUIN - 06 49 51 05 60 - asequin@alpes-controles.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes (DPGF)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le Cahier des clauses techniques particulières commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Cadre de réponse OBLIGATOIRE
- La Charte Chantier Faible Nuisance
- Les plans
- L'attestation de visite
- Document Unique de Candidature (DUC)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	A renseigner
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Dans le document unique de candidature (DUC)
Le justificatif d'attribution par l'INSEE d'un numéro d'identification (SIRET...)	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	A renseigner
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Dans le document unique de candidature (DUC)
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	A renseigner
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Dans le document unique de candidature (DUC)
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	A transmettre
Lot 1 - 1111 - attestation sous-section 3 Lot 2 – 1411 -6111 Lot 3 – 4131-4312-6611-7122 Lot 4 – 3541 Lot 5 – 9112 Lot 6 – 6211-6212-6222-6311 Lot 7 – 6111 Lot 9- 5252-5112-5332 Lot 11- 2312-3101	En annexe du Document Unique de Candidature (DUC)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats doivent utiliser le Document Unique de Candidature (DUC) joint présent dossier de consultation.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) en version PDF et en version excel	Oui
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Oui
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
Le cadre de réponse OBLIGATOIRE	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est **obligatoire**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Avant l'établissement de son offre, l'entreprise devra obligatoirement visiter les lieux afin d'identifier précisément tous les ouvrages et de mettre en œuvre les moyens appropriés pour l'exécution des ouvrages dans les formes et délais prescrits.

Modalités de la visite collective obligatoire :

- **Mardi 07/07/2026 en matinée à partir de 9h00 et l'après-midi à partir de 14h00** en présence du bureau d'études d'énergies et fluides pour les lots :
 - Lot 8 : Electricité – CFO-CFA – Luminaires /
 - Lot 9 : Chauffage-Ventilation-Rafrachissement – VMC – GTC-Plomberie sanitaire - Couverture toiture pour grutage
- **Mercredi 08/07/2026 en matinée à partir de 9h00 et l'après-midi à partir de 14h00**
 - pour tous les autres lots

Il conviendra de prendre attache auprès des contacts ci-dessous afin de confirmer votre présence:

- Murielle SERMET - m.sermet@nord-isere.cci.fr - 04 74 95 24 04
- Antoine LECOMTE – antoine@atelier-api.archi – 02 78 77 11 42

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1- Expérience et savoir-faire sur des aménagements similaires à l'objet Garanties apportées en termes de moyens humains dédiés et en termes de moyens matériels affectés spécifiquement au chantier.</i>	15.0 %
<i>2.2-Garanties apportées en termes de méthodologie prévue pour réaliser les travaux en site occupé (approvisionnement, techniques, coordinations, interfaces, qualité de finition).</i>	15.0 %
<i>2.3-Respect des spécifications techniques et fiches techniques associées</i>	10.0 %
3-Développement durable : Description des mesures mises en œuvre par le candidat pour répondre aux enjeux environnementaux et réduire l'empreinte carbone de son activité liée au présent marché : - Moyens envisagés pour limiter les nuisances identifiées par l'entreprise comme étant susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement lors de l'exécution des travaux - Les actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, du reconditionnement, de l'intégration de matières recyclées et du recyclage; - Le candidat précisera ses moyens pour limiter les nuisances de chantier : * poussière * bruit	10.0 %

* maintien et respect de la propreté de la base de vie et du chantier en général	
--	--

Le critère "Prix des prestations" sera analysé de façon proportionnelle entre les candidats sur la base de l'offre financière. 50 points seront attribués au candidat dont l'offre de prix est la moins disante. La note pour les autres offres est calculée ainsi :

Note = 50 x Prix de l'offre la moins disante/Prix de l'offre.

L'analyse des offres et leur notation sera effectuée principalement sur la base du cadre de réponse. Les autres critères et sous-critères, qu'ils soient détaillés ou non, seront notés à partir du barème suivant :

0% de la note : absence d'information par le candidat.

20% de la note : réponse insatisfaisante

40% de la note : réponse peu satisfaisante

60% de la note : réponse satisfaisante

80% de la note : réponse très satisfaisante

100% de la note : réponse excellente

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre et sera effectuée de préférence par échange de messages via la PLACE, plateforme de dématérialisation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations mentionnés aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

8.4 – Dispositif de vigilance

Dépôt des certificats et attestations sur la plateforme **APROVALL (Ex-E-ATTESTATIONS)** :

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations mentionnés aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attributaire devra déposer ses documents sur la plateforme APROVALL mise à disposition gratuitement par la CCI à l'adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre admis au paiement direct, les sous-traitants devront également déposer leurs documents sur la plateforme **APROVALL**, dans le même délai.

L'attributaire et ses sous-traitants recevront un email d'invitation pour se connecter sur **APROVALL**, depuis l'adresse account@e-attestations.com. Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Information importante : En raison de la fermeture estivale de la CCI de Région Auvergne – Rhône - Alpes du 3 Août au 21 Août 2026, les réponses aux questions posées sur le profil acheteur PLACE seront mises en ligne qu'à compter du 24 Août 2026.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

38022 GRENOBLE

Tél : 04 76 42 90 00

Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.